



Affaire 16-160426

Subventions aux associations non conventionnées et aux établissements publics administratifs - Attribution pour l'exercice 2026

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **03 avril 2026** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **25**

Absents : 03

Procurations : 01

Total des votes : 17

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 AVRIL
2026**

L'an deux mille vingt-six le **SEIZE AVRIL** à **DIX-HUIT HEURES ET HUIT MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUFE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roselyne Conseillère Municipale

PROCURATION(S) :

FOSSY Bernard Conseiller Municipal à **FAUSTIN Jean Yves**

Publicité faite le 23 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260416-DCM16-160426-DE
Date de télértransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Affaire 16-160426

Subventions aux associations non conventionnées et aux établissements publics administratifs - Attribution pour l'exercice 2026

Le Maire rappelle que le secteur associatif joue un rôle important dans la commune, en intervenant dans divers domaines : sportif, culturel, social, environnemental... Les associations apportent un appui notable dans la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques.

Le tissu associatif de la commune est dynamique et compte 64 associations aux profils diversifiés :

- ✓ 28 associations sportives
- ✓ 36 associations orientées autour des activités de loisirs, culturelles/ patriotiques, de bien-être, d'animations, environnementales

En 2025, 4 nouvelles associations se sont implantées sur le territoire :

- ✓ 2 associations sportives : En plaine Smash et Association Arts Martiaux de La Plaine
- ✓ 1 association de quartier : Association Maison de quartier Dureau
- ✓ 1 association environnementale et agricole : Association Savoir-faire et bon sens paysans

Pour rappel, la commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations, pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès à un large public aux actions proposées et leur contribution à l'animation et développement de la commune.

Pour cette année, certaines associations qui avaient fait des demandes de subventions l'année dernière, n'ont pas demandé d'aides pour 2026 (à titre d'exemple Association Rythm'n Country Boots, Génération danse, Usep Claire Hénou...). D'autres, qui n'avaient pas sollicité d'appui financier en 2025, ont fait des demandes cette année (comme l'association Amikal group' MF Association, MFR de La Plaine-des-Palmistes, Association Savoir-Faire et bon sens paysans, Entrela'C).

Dans le cas particulier de la Mission Local Est, il s'agit de participer au budget de fonctionnement de la MLE, au côté des autres communes de l'Est, du Département, de la Région et de l'Etat, principal financeur. La participation communale est calculée sur la base du recensement de la population majorée d'un coefficient. Pour cette année, le montant sollicité est le même que celui de l'année dernière soit 9 607,70 euros.

Pour cette année, le soutien financier en direction des associations non conventionnées serait de **187 700,70 euros** et de **378 700 euros** pour les associations conventionnées, soit **540 857,70 euros** d'aides communales en faveur de la vie associative.

Pour mémoire, en 2025, **535 902,70 euros** ont été attribuées aux associations (dont 8 500 euros aides au déplacement des sportifs).

Le tableau ci-après présente le détail des montants proposés par association.

Comme le prévoit l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

En revanche en ce qui concerne les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le Conseil municipal peut décider d'établir un état annexé au budget qui individualise les crédits par bénéficiaires. Dans ces conditions, et pour ces subventions seulement, le budget constitue la pièce justificative de paiement. Néanmoins dans un souci de transparence, il est proposé au Conseil municipal par une délibération distincte d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2026 :

Subventions aux associations non conventionnées :

	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
1	Amicale Régimentaire de La Plaine-des-Palmistes	2 500,00
2	Amikal group'	1 000,00
3	Amicale Usep Myosotis	3 000,00
4	Amicale Usep Ufolep Zulme Pinot	3 000,00
5	Aqua-Plaine 431	4 000,00
6	Association Arts Martiaux de la Plaine	500,00
7	Association Bras des Calumets 97431	20 050,00
8	Association des Anciens Combattants	1 500,00
9	Association des Pompiers Palmiplainois	500,00
10	Association des trailers des Hauts	7 000,00
11	Association Fight club des Calumets	11 000,00
12	Association Handicapés Physiques PDP	3 500,00
13	Association Les Producteurs Nout Goyaviers	10 000,00
14	Association Maison de Quartier Dureau	2 000,00
15	Association Mieux Etre	3 000,00
16	Association PLANT ALI	1 000,00
17	Association Savoir-Faire et bon sens paysans	500,00
18	Association sportive Gaston Crochet	1 500,00
19	Association Village des Azalées	4 500,00
20	ENTRELA'C	500,00
21	Club d'Athlétisme de la Plaine-des-Palmistes	15 000,00
22	Club Energy	4 000,00
23	Club Vélo Palmiplainois	7 000,00
24	Jojo Production	2 000,00
25	Kan la Plaine lé Gadyamb	500,00
26	Karaté do	4 000,00
27	La PLAINE Escrime	1 500,00
28	La Plaine Séjour-Evasion	500,00
29	Les boules vertes Palmiplainoises	2 500,00
30	Le Lion's Club le Palmier	2 000,00
31	Les Merveilles de la Plaine	5 000,00
32	MF Association	1 000,00
33	MISSION LOCAL EST	9 607,70
34	Nova Glow (ancien nom : Femme d'élite)	2 500,00
35	Nouvelle République des Jeunes	6 000,00
36	PALMI TCHOUK-BALL	3 000,00
37	Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais	4 000,00
38	Taichi Chuan la voix d'énergie	1 500,00
39	Team SALAMALA	1 000,00
	TOTAL	153 157,70

Subventions aux établissements publics administratifs communaux :

Etablissements	Montant de la subvention
Caisse des Ecoles	54 000,00
CCAS	756 000,00
TOTAL	810 000,00

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et Héliette THIBURCE, Alain RIVIERE, Gina DALLEAU, Mickaël PAYET, Sonia ALBUFFY, Béatrice MAILLOT, Henriette BERGAMME, Wilfrid FONTAINE, Emilie CANDASSAMY quittent la salle et ne prennent pas part au vote,

- **INVITE** les membres du conseil ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote et à quitter temporairement la salle,
- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** la liste des bénéficiaires de subventions à verser aux établissements publics et aux associations,
- **APPROUVE** l'imputation de ces dépenses au chapitre 65,
- **AUTORISE** le maire, ou en son absence, l' élu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET